

et régents étaient des hommes d'Eglise. « Toute l'instruction était pénétrée de l'esprit de la religion ... les élèves en y entrant étaient assignés au régent de la classe dans laquelle ils étaient reçus, et celui-ci les conduisait ordinairement par toutes les classes des humanités montant toujours avec eux et les instruisant dans toutes les branches de l'enseignement à la fois, mais surtout en religion. Ainsi le régent étant le maître ordinaire pendant le cours entier de leurs études inférieures apprenait à connaître à fond les capacités, le caractère, l'application, les progrès, la conduite des jeunes gens, et maîtres et disciples s'attachaient les uns aux autres de plus en plus. De cette manière il était possible de donner à l'Ecole non seulement l'instruction mais aussi l'éducation ; celle-ci, commencée à la maison paternelle, se continuait, se perfectionnait, s'achevait à l'école ; et conformément à l'état des maîtres et à l'esprit de l'institut, cette éducation reposant sur les principes de la religion, en comprenait les pratiques, messe journalière, confession et communion mensuelle, exhortation particulière tous les dimanches et jours de fête... La religion étant ainsi mêlée à tout ce qui se faisait et se disait à l'école, il n'existait aucun besoin d'une chaire particulière pour l'instruction religieuse, et l'enseignement catéchistique n'étant qu'un résumé de l'instruction religieuse, dont tout l'enseignement était comme parsemé pouvait être donné en quelques courtes leçons hebdomadaires. » Heureuse époque à laquelle s'oppose la nôtre « presque entièrement soustraite au régime sacerdotal, où l'autorité ecclésiastique n'exerce que peu d'influence, où les professeurs et régents ne sont ecclésiastiques que par exception ... où la religion n'est considérée que comme une branche séparée de l'enseignement scientifique et qui ne doit pas être mêlée aux autres branches, où enfin l'action des écoles savantes se borne en général à l'instruction organisée par branches et distribuée en leçons, sans s'étendre jusqu'aux soins de l'éducation », où donc un enseignement particulier de la doctrine chrétienne est devenu « le premier et indispensable besoin des collèges ou écoles moyennes. » ¹⁾

Quand on se rappelle qu'à l'origine du dialogue il y avait la simple proposition de séparer deux charges accidentellement réunies, c'est-à-dire une question de technique administrative et qu'il en est sorti cette véhémence professionnelle de foi que nous avons citée, on saisit un trait particulier à la nature de Laurent. Très attentif à tout ce qui touche l'intérêt de l'Eglise il ne néglige aucune occasion d'en définir les droits et devoirs même au risque de les voir méconnus en réalité. C'est encore à ce point de vue qu'il commente une autre initiative du conseil gouvernemental, celle qui tend à la proposition d'au moins deux candidats, « afin de laisser au Roi la liberté de choix qui est due à son autorité souveraine. » De la Fontaine entend simplement se conformer aux règlements existants et concède même que le vicaire pourra toujours insister en faveur de son candidat préféré, l'abbé

¹⁾ Laurent au conseil de gouvernement, 5 avril 1843. *ibid.*